



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 décembre 2019 à 9 h et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Yvan Moreau, Marc Gohier, Marc Phaneuf, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Melvin Jomphe, Patrick Robert-Meunier, Laurence Gillot, François Léveillé et Jean Audet.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du conseil, préside la réunion.

### **CP20191203-P1**      **DISCUSSIONS SUR LE TRANSPORT**

**9 h** – Présentation par monsieur le maire, accompagné de mesdames Fanny Tremblay-Racicot et Catherine Morency.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne débute le comité plénier en indiquant que l'objectif de la rencontre sera d'échanger sur le transport, et sur la mobilité. Elle permettra d'échanger sur les solutions à la congestion. Il ne s'agit pas de prendre des décisions, mais de réfléchir à ces problématiques en profitant de l'expertise des invités.

#### **1 - PRÉSENTATION PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le maire dresse un portrait global des dossiers en matière de transport pour la région.

Il présente la vision du conseil municipal sur le transport, laquelle est axée sur la mobilité durable. Il fait ensuite un bref historique de la concertation des villes de Gatineau et d'Ottawa pour l'arrimage du transport et il termine en résumant les mandats à la CCN dans le cadre du budget fédéral 2019-2020.

#### **2 - CONGESTION ROUTIÈRE : QUELLES VOIES DE SORTIE?**

Madame Fanny Tremblay-Racicot, professeure à l'école nationale d'administration publique, se présente et indique que ses intérêts de recherche touchent directement aux questions relatives au transport.

Cette dernière explique ce qu'est la congestion routière et ses impacts, dont les coûts financiers, la perte de temps, les coûts socioéconomiques, la pollution de l'air et l'émission de GES. La relation entre les transports et les aménagements est décrite, de même que la relation des politiques en transport sur les habitudes de vie des citoyens.

Madame Tremblay-Racicot parle du trafic induit et elle indique que les nouvelles routes engendrent une demande supplémentaire équivalente à la nouvelle capacité. Bref, les nouvelles voies atteignent les niveaux de congestion entre 5 à 10 ans après leur construction (et parfois moins), ce qui est confirmé par un grand nombre d'études scientifiques.

Traditionnellement, on a agi sur l'offre de transport pour contrer la congestion routière, mais les solutions suivantes devraient plutôt être retenues :

- Agir sur l'offre en offrant des choix autres que l'auto solo :
  - Transport collectif, transport actif, rues complètes ou rues conviviales, etc.;

- Agir sur la demande :
  - Incitatifs pour utiliser les modes actifs et collectifs et réduire l'utilisation de l'auto solo :
    - Programme visant les employés/navetteurs;
    - Mesures éco fiscales, Gestion du stationnement;
  - Gestion du stationnement;
  - Urbanisme et aménagement du territoire (densité, diversité, design, croissance raisonnée/intelligente, etc.);
  - Réformes institutionnelles;
  - Programmes de gestion de la demande.

Madame Tremblay-Racicot termine sa présentation en donnant quelques exemples de succès, dont celui de la ville de Seattle. Elle indique que plusieurs instruments et solutions doivent être mis en commun pour y arriver.

### **3 - QUELLES STRATÉGIES POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE?**

Madame Catherine Morency, professeure à l'école Polytechnique de Montréal, présente quelques tendances ainsi que quelques constats accablants à propos du transport et de la mobilité des citoyens.

Plusieurs enjeux sont soulevés :

- Le nombre de voitures croît plus vite que la population de 15 ans et plus;
- Les véhicules passent au moins 95 % de leur temps stationné. Si tous les véhicules étaient partagés, on pourrait réduire la flotte de véhicule de 50 %;
- Le taux d'occupation des véhicules est très faible, et ce, même en heure de pointe. Ce sont des sièges vides qui se déplacent;
- Les véhicules de plus en plus gros sur nos routes ont un impact sur la circulation et le stationnement;
- Il existe un enjeu au niveau de la façon dont on organise le transport puisque tout le monde veut se déplacer au même endroit, en même temps.

Madame Morency aborde les meilleures stratégies et les pistes de solution. Il faut réhabiliter le concept d'optimisation dont l'objectif est de déplacer des personnes. Par exemple, une voie aux véhicules privés est nettement moins efficace en nombre de personnes transportées, qu'une voie dédiée aux transports en commun, au vélo et même à la marche.

Pour y arriver, certains critères doivent être respectés dans le choix des solutions, comme :

- Tenir compte des besoins de mobilité de tous les segments de la population (jeunes/vieux, avec limitations, vulnérables économiquement, analphabètes technologiques, etc.);
- Pourvoir à tous les types de déplacement (travail, étude, loisir, etc.);
- Accessibles économiquement et en phase avec les grandes tendances (diversification des modes de transport, changements climatiques);
- Qui font passer les impacts collectifs avant les libertés individuelles.

Deux fausses bonnes idées sont expliquées par madame Morency. La première est celle de l'électrification et du financement des particuliers pour qu'ils achètent des véhicules électriques. Cette solution ne fait qu'augmenter la congestion routière et les temps de déplacement. Également, on ne réduit pas la dépendance à l'automobile.

La deuxième fausse bonne idée est celle de construire de nouvelles routes. Cet élément a été expliqué par madame Tremblay-Racicot un peu plus tôt.

Il faut travailler à réduire les dépendances à l'automobile, à un trajet, à un lieu de domicile, à un lieu d'activité et à une plage horaire. En 2019, il faut faire passer les impacts collectifs devant les droits et bénéfices individuels dans l'évaluation des solutions.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Plusieurs membres du conseil sont frappés par l'exemple de la Ville de Seattle. Par contre, Seattle a pris 30 ans pour y arriver. La Ville de Gatineau a un cadre législatif et un milieu bâti qui apporte des défis. Il est primordial de faire un bon diagnostic pour comprendre les impacts globaux et décider des stratégies qui doivent être mises en place. Également, nous devons considérer le fait que nous sommes dans une gouvernance complexe, compte tenu de la proximité du gouvernement fédéral, de la CCN, de la Ville d'Ottawa, etc.

On mentionne aussi que la région est particulière parce qu'elle comporte plusieurs rivières ainsi que des pôles d'emploi aux centres-ville de Hull et d'Ottawa. Ces particularités doivent aussi être étudiées avant de se pencher sur des solutions.

Certains membres du conseil cherchent à savoir si le traversier, qui est à pleine capacité, est inclus dans l'analyse faite par les présentatrices. On leur répond qu'elles n'ont pas vraiment de données par rapport à la région et que le cas du traversier n'a pas été analysé.

Dans le cas du transport en commun, on soulève que le niveau de service actuel n'est pas adéquat pour inciter les citoyens à prendre le transport en commun. Par exemple, le même trajet peut prendre 50 minutes en autobus, alors qu'il prend 10 minutes en voiture. On mentionne que le niveau de service, comme la fréquence des déplacements et le service en période hors pointe est à améliorer. Il faut s'assurer de donner des alternatives attrayantes en transport en commun et desservir les bons secteurs. Il faut que l'offre de transport en commun soit aussi efficace que le fait de prendre sa voiture.

Comme les stationnements ainsi que les stationnements sur rue sont à pleine capacité durant la semaine et qu'il n'existe pas de pouvoir législatif pour lutter contre cette situation, on aimerait savoir comment inciter leurs utilisateurs vers le transport en commun. Quelle est la même façon d'amener ce transfert? On répond qu'il faut s'assurer que les alternatives en transport collectif et actif soient désirables, efficaces et agréables. Il faut tarifier les stationnements et gérer efficacement les stationnements sur rue.

Les membres du conseil échangent sur quelques pistes de solution comme le service auto partage, le covoiturage, les voies réservées au transport collectif et actif.

Le télétravail et les horaires de travail sont également soulevés. On conclut que l'on doit travailler avec les plus gros employeurs de la région pour les sensibiliser à cette solution.

La construction d'un sixième lien est abordée par plusieurs conseillers. On cherche à savoir si, à la suite de la construction d'un nouveau pont, les enjeux de congestion routière pourraient revenir. Pour mesdames Morency et Tremblay-Racicot, poser la question, c'est y répondre. Si l'enjeu est de réduire les temps de déplacement, la construction d'un nouveau pont n'y répondra pas.

On demande s'il existe une formule mathématique afin de déterminer si le nombre de liens et de réseaux est suffisant pour déplacer les gens dans la région. On répond qu'il faut considérer plusieurs facteurs pour effectuer ce type de calcul.

Une conseillère rappelle quelques éléments du Schéma d'aménagement, dont celui de la mobilité durable. Elle mentionne que le sixième lien y apparaît, mais seulement pour en faire l'étude. Aussi, certaines voies réservées y sont montrées.

L'emplacement des ponts actuels est également l'un des sujets de discussion.

Plusieurs demandes de précisions sont faites par les membres du conseil relativement aux données spécifiques du transport dans la région de Gatineau, mais mesdames Morency et Tremblay-Racicot indiquent qu'elles n'ont pas ces informations.

Madame la conseillère Louise Boudrias croyait que dans la présentation de monsieur le maire, ce dernier expliquerait la raison du retrait de l'appel d'offres de la CCN. Monsieur le maire répond que lorsque la CCN le rendra public, un point sera fait par le cabinet du maire avec les changements apportés à l'appel d'offres.

\* Madame Boudrias indique qu'une étude de 2013 faite par la CCN à propos des liens interprovinciaux est mise à jour en ce moment. Comme une grande réflexion est entamée à la Ville à propos du transport, elle demande qu'une présentation de cette étude soit faite aux membres du conseil lorsqu'elle sera terminée. Monsieur le maire apporte certaines précisions à propos des études en cours et indique que les conseillers auront non seulement une présentation à la fin du processus, mais ils seront également informés durant les travaux.

Un conseiller mentionne qu'il existe une dichotomie entre l'idéal de la présentation et la vraie vie. En réalité, nos autobus sont pleins et le pourcentage auto partage est très bas. Cette présentation est un changement de paradigme, qui oblige à repenser la façon dont nos villes sont construites. Les choix à faire sont difficiles, mais il y a urgence de prendre de bonnes décisions. On demande aux invitées quel est le point de départ de ces décisions. On répond qu'il n'y a pas de point de départ précis. Il faut travailler sur tous les fronts, mais surtout sur le transport en commun et le transport actif.

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait une courte présentation s'intitulant « Et au milieu coule une rivière ». Il y fait une comparaison avec d'autres villes, décrit les défis de la Ville de Gatineau et indique que les ponts actuels sont au centre de la ville, ce qui oblige les citoyens de l'ouest et de l'est à passer par le centre-ville pour traverser la rivière. Il conclut en montrant une carte proposant l'ajout d'un sixième lien.

**Le comité plénier public est suspendu à 12 h 20.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h 20.**

**CP20191203-P2**

**PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – PLAN D'ACTION  
2019-2023**

**13 h 20** - Présentation par monsieur Jean Audet, accompagné de messieurs Alain Leclerc et Alain Renaud, qui débute en expliquant le contexte de la présentation. Elle portera surtout sur l'entretien des fossés et le remplacement des ponceaux.

Monsieur Audet fait une mise à jour des études et des estimations concernant les bassins versants, il présente la priorisation des interventions à venir (60 % du territoire) et la poursuite des études hydrologiques des bassins restants sur les 40 % du territoire.

Il fait état de l'établissement du programme de reprofilage des fossés en présentant l'inventaire des fossés sur le territoire, les interventions qui ont eu lieu en 2019 et le budget y afférent ainsi que les principales activités relatives à ce programme de reprofilage. Il résume la programmation des travaux de reprofilage des fossés sur une période de 10 ans, dont le coût est estimé à 1 600 000 \$ annuellement.

Monsieur Audet traite de la révision de la responsabilité de l'entretien normal des fossés et des ponceaux (tonte de gazon, débris et autres). Actuellement, les citoyens sont responsables de l'entretien normal des fossés en frontage de leurs propriétés, mais la Ville a étudié les impacts sur ses coûts si elle prenait la responsabilité de l'entretien des fossés.

Une répartition des obligations entre la Ville et les citoyens est présentée à propos de l'entretien normal des fossés et le remplacement d'un ponceau, de même que les enjeux de la prise de responsabilité des fossés par la Ville.

Monsieur Audet parle de l'avancement des activités d'inspections télévisées des conduites d'égout sanitaire et combiné existantes dans la zone blanche et dans Wychwood.

Il continue en faisant état de la conformité des branchements pour le secteur de la zone blanche. Il indique que beaucoup de travail a été fait depuis le début du programme, mais qu'un suivi doit continuer puisque 122 propriétés sont toujours non conformes, soit environ 10 % de toutes les propriétés qui n'étaient pas conformes.

Monsieur Audet mentionne que les résultats d'analyse des fossés et exutoires, qui établira un plan d'intervention pour le drainage des eaux pluviales, sont attendus en mars 2020. Les secteurs de la zone blanche et de Wychwood seront priorisés.

Pour ce qui est du Programme de débranchement, qui pourra répondre aux problèmes de refoulements ponctuels subis à diverses propriétés sur le territoire, il est toujours en étude et des vérifications sont en cours.

Le budget du Programme d'intervention 2019-2024, suite au Plan d'action de gestion des eaux pluviales, est le suivant :

**Interventions ciblées en parallèle avec les démarches de la priorité opérationnelle INFRA-2019-05**

<b>Descriptif</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
Programme d'investissements pour la gestion des eaux pluviales	3,32 M\$	4,41 M\$	3,83 M\$	6,61 M\$	6 M\$	10,13 M\$	34,3 M\$

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

On revient sur le 10 % de propriétés du secteur de la zone blanche, qui ne sont toujours pas conformes au niveau des branchements à l'intérieur des résidences. Monsieur Audet explique que ce pourcentage devrait diminuer puisqu'une lettre sera transmise aux propriétaires visés afin de compléter le débranchement de toutes ces maisons et que d'autres actions sont en cours.

On demande quelle sera la tarification en vigueur pour l'entretien des fossés. Monsieur Audet indique que ces coûts sont encore en analyse et que l'on aura une meilleure orientation dans le futur.

Les membres du conseil mentionnent qu'une consultation relative à la tarification sera importante et ils appuient la consultation publique à venir.

Les problèmes de refoulement et d'infiltration d'eau touchent à d'autres secteurs de la Ville que la zone blanche et Wychwood. Les membres du conseil voient favorablement le programme de débranchement, mais plusieurs attendent que ce projet débute dans leurs districts. Ils ne veulent pas que les propriétés des citoyens de leur secteur, qui sont également touchées par ces problématiques, soient oubliées. On leur répond que le plan de débranchement visera tout le territoire de la ville de Gatineau.

Les membres du conseil acceptent les recommandations suivantes :

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-INFRAS-2019-019**

Autoriser le programme annuel de reprofilage des fossés, et ce, sur une période de 10 ans.

**CP-INFRAS-2019-020**

Financer le programme annuel de reprofilage des fossés à même le Programme d'intervention 2020-2024.

**CP-INFRAS-2019-021**

Poursuivre le programme annuel de reprofilage des fossés au Plan d'investissements – Volet maintien, programme d'intervention des eaux pluviales 2025-2029.

**CP-INFRAS-2019-022**

Considérant qu'il est souhaité d'élaborer davantage sur les impacts possibles de la prise en charge de l'entretien normal des fossés, par la Ville :

1. Mandater l'administration à fournir des données plus détaillées sur l'orientation possible de la prise en charge de l'entretien normal des fossés; notamment sur la tarification, sur les différents enjeux ainsi que sur les façons de faire;
2. Prévoir un processus de consultation publique.

**CP-INFRAS-2019-023**

Considérant qu'il est souhaité, en ce qui a trait aux ponceaux, d'analyser les scénarios pour assurer une conformité des ouvrages et un suivi approprié :

- Mandater l'administration à analyser les scénarios pour assurer une conformité des ouvrages et un suivi technique approprié.

**CP-INFRAS-2019-024**

Revenir au conseil pour décision au cours de l'année 2020, et ce, pour les sujets suivants :

- Programme de débranchement;
- Prise en charge des fossés;
- Remplacement des ponceaux.

**Le comité plénier public est suspendu à 14 h 10.**

**Reprise du comité plénier public à 14 h 20.**

**CP20191203-P3****BILAN DU PLAN D'ACTION 2016-2018 ET PLAN D'ACTION 2019-2020 DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**14 h 20** – Madame la conseillère Renée Amyot, présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé, fait un mot d'ouverture.

Par la suite, madame Geneviève D'Amours débute sa présentation en mettant en contexte la Politique de développement social et en faisant l'historique de l'adoption de plans d'action de la Politique de développement social.

Elle rappelle que la Politique de développement social est une politique transversale qui vise l'inclusion de tous les citoyens et la valorisation de la part de tous à la vie collective.

Le plan d'action 2016-2018 comportait six orientations et proposait une multitude d'actions qui ont été réalisées :

- Le quartier comme pôle de développement :
  - Réalisation du projet « Habiter mon quartier »;
  - Projet de revitalisation urbaine intégrée dans le vieux-Gatineau;
- L'accessibilité à un logement abordable et de qualité :
  - Plan d'action de la Politique d'habitation;

- La consolidation du transport collectif et la diversification des modes de transport :
  - Soutien au développement des points d'accès de vélos communautaires;
- La santé et le bien-être au centre de la qualité de vie et de l'éducation comme base au développement économique et social :
  - Élaboration d'un cadre de référence municipal en itinérance;
  - Soutien aux initiatives en matière d'environnements favorables à de saines habitudes de vie;
- La reconnaissance du rôle spécifique de Gatineau et de l'Outaouais comme zone frontalière :
  - Collaboration à la mise en place d'une Table régionale en développement social;
  - Étude de la faisabilité de mettre en place un Observatoire municipal en développement social pour éventuellement migrer vers un Observatoire régional;
  - Prise en compte du Portrait des communautés en matière de développement et d'amélioration d'infrastructures ou d'élaboration de programmes;
- Soutien à l'action communautaire :
  - 253 demandes de soutien en développement des communautés ont été approuvées pour un montant de 1 505 167 \$;
  - 126 organismes différents ont reçu des subventions.

Madame D'Amours énumère ensuite plusieurs réalisations additionnelles dans le plan d'action 2016-2018 et fait état des actions à poursuivre en 2019-2020.

Le plan d'action 2019-2020, qui est un plan de transition puisque la Politique de développement social arrive à la fin de son cycle de vie, est basé sur les six grandes orientations précédentes et dont les principales actions vont dans le même sens que celles du plan d'action 2016-2018.

Le bilan des réalisations 2019 est fait par madame D'Amours et il contient les accomplissements suivants :

- Présentation des résultats d'évaluation du projet « Habiter mon quartier » et recommandation à la Commission Gatineau, Ville en santé;
- Poursuite de l'élaboration du Cadre de référence municipal en itinérance (mise en place d'un comité de travail intersectoriel);
- Mobilisation des acteurs du milieu pour identifier des solutions face à la situation de pénurie de logements (mise en place d'un comité de suivi en logement, poursuite des travaux auprès de nos partenaires);
- Soutien de la Commission Gatineau, Ville en santé au projet ÉCHO de la Société de transport de l'Outaouais;
- Travaux du plan d'action concerté pour le Plan d'action gouvernemental en inclusion économique et participation sociale et lancement d'appel d'initiatives;
- Participation aux travaux de la Concertation régionale en développement social;
- Mise à jour du Portrait des communautés.

Le cadre budgétaire du plan d'action 2019-2020 de la Politique de développement social est de 190 000 \$.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

On désire savoir à quel moment la mise à jour du portait des communautés sera présentée et s'il existe un échéancier à cet effet. Madame D'Amours répond que les travaux achèvent et que l'on prépare un plan de diffusion.

On demande des précisions quant au système d'alimentation durable et on fait remarquer que l'alimentation aurait pu prendre plus de place dans les actions réalisées par la Ville. Madame D'Amours indique qu'un système d'alimentation durable est une façon de concevoir notre environnement. Il faut voir l'ensemble des acteurs pour mieux réagir et mieux gérer l'offre alimentaire aux citoyens. Le volet de la sécurité alimentaire, dont les banques alimentaires font partie, est l'un des éléments du cycle de l'alimentation durable.

Une question porte sur l'échéancier du plan de transition et de la recommandation d'un scénario de renouvellement de la politique en 2020. On y voit la possibilité qu'une nouvelle politique de développement social ne soit pas adoptée avant la fin du présent mandat. On craint que la politique soit débutée pendant le mandat actuel et terminée dans le prochain.

On répond que l'année 2020 permettra d'initier une réflexion sur l'ensemble des politiques, incluant la Politique de développement social, pour recommander un scénario de renouvellement. Pour l'instant, il est impossible de proposer un échéancier et il n'était pas prévu de le faire dans le plan de travail de 2020.

On veut également connaître le processus pour l'élaboration de la prochaine politique et qu'on indique de quelle façon le milieu sera consulté. Madame D'Amours répond que pour l'instant, il est impossible de le dire. La réflexion débute pour déterminer le type de politique dont on veut se doter. La consultation tiendra compte de la recommandation du scénario qui sera retenu.

Les membres du conseil acceptent les recommandations suivantes :

#### **RECOMMANDATIONS :**

##### **CP-SLSDC-2019-32**

Accepter le dépôt du bilan du plan d'action 2016-2018 de la Politique de développement social.

##### **CP-SLSDC-2019-33**

Adopter le plan d'action 2019-2020 de la Politique de développement social.

Conséquemment, les projets numéros 117576 et 118355 seront adoptés au conseil municipal du 10 décembre 2019.

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>CP20191203-PD1</b> | Photos déposées lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2019 – Chemin Queen's park  |
| <b>CP20191203-PD2</b> | Document déposé lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2019 par monsieur Pierre Carpentier et madame Monique Bisson – Transition écologique      |
| <b>CP20191203-PD3</b> | Document déposé lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2019 – Les inondations printanières augurent-elles des crues plus importantes à l'avenir? |

**Fin du comité plénier public à 14 h 45.**